

Médecin inspecteur de santé publique

Référence : 24-52333/MPRH du 24 juin 2024



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : médecin de santé publique

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

Service de l'inspection de la santé

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : inférieure à 3 ans

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Lundi 24 juin 2024

Date limite de candidature : Vendredi 21 mars 2025

Modification de la date de clôture initialement prévue le 27/12/2024

Détails de l'offre :

La direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie est une des directions techniques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Elle est responsable de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé et de protection sociale. Elle comprend:

=> Un service administration et support chargé des ressources humaines, de la comptabilité, de la communication interne et externe, des statistiques, du numérique et de la e santé.

=> Quatre services métiers :

- un service de santé publique chargé de la connaissance et des études relative à la situation sanitaire, de la veille et de la surveillance, et de l'amélioration de la santé des calédoniens (prévention) ;

- un service de l'offre et de la qualité des soins chargé de l'organisation, de la régulation et du contrôle de l'offre de soins, des acteurs et des produits de santé ;

- un service de la protection sociale chargé l'organisation, de la régulation et du contrôle des acteurs sociaux et médico-sociaux et des organismes de protection sociale, de la définition, du financement et de la performance du système de protection sociale ;

- un service du handicap et de la dépendance charge du service public du handicap et de la dépendance (accueil du public, reconnaissance et prise en charge).

=>Un délégué à la contractualisation et aux plans rattaché à la direction permettant un mode de partenariat avec les acteurs (CPOM avec les hôpitaux COG avec la caisse COM avec les EP).

Emploi RESPNC :

Médecin conseil

Missions :

Le médecin inspecteur de la santé publique travaille dans le service de l'offre et de la qualité des soins, plus particulièrement au sein du bureau des services et établissements de santé, doté d'un chef de bureau et de trois agents et qui intervient notamment sur les sujets suivants:

- élaboration, du suivi et du contrôle de l'application de la réglementation applicable aux services et établissements de santé,
- avis sur les projets d'établissement et d'évaluer leur mise en œuvre,
- examen des demandes d'installation, d'équipements lourds, ou d'activité de soins relevant du régime des autorisations sanitaires
- statut des personnels hospitaliers, de la coordination des stages d'interne en médecine,
- tutelle administrative et technique des établissements hospitaliers,
- secrétariat du comité d'organisation sanitaire et sociale, section sanitaire,
- accompagnement et du suivi des réseaux de santé en lien avec l'ASSNC,
- agrément et du contrôle des entreprises de transports sanitaires,
- participation aux instances relevant du bureau.

Activités principales :

Le médecin inspecteur de santé publique est en charge de missions nécessitant une bonne polyvalence technique car il est amené à intervenir sur des thèmes très divers relevant de différents métiers, en tant que pilote ou contributeur :

- Suivi, accompagnement, inspection et contrôle de l'organisation et de l'activité des services et établissements sanitaires, réseaux de professionnels de soins , et plus globalement de l'offre de soins,
- Instruction des plaintes et signalements,
- Travaux de planification sanitaire (recueil des données d'activités sanitaires, élaboration et actualisation de la carte sanitaire et des schémas d'organisation sanitaire, organisation de filières de soins et coopération inter-hospitalière,...) en tant que contributeur
- Conseiller médical dans le champ de compétence du service.

A ce titre, il est en charge de l'accompagnement, du suivi et du contrôle des établissements hospitaliers dont il est l'interlocuteur médical, principalement

- il assure des missions d'inspection ;
- il instruit les demandes d'autorisation des installations, des activités de soins et des équipements lourds soumises à autorisation du gouvernement après avis du comité d'organisation sanitaire et social (COSS) ;
- il réalise les visites de conformité ;
- il participe à l'organisation des filières de soins et suit l'activité des réseaux de soins et les projets de coopération inter-hospitalière ;
- Il participe aux commissions médicales d'établissements

Il instruit les réclamations et plaintes formulées par les usagers du système de soins, et répond aux sollicitations du gouvernement, des élus, dans les domaines de compétences du service ;

Activités secondaires :

En lien avec l'autre médecin inspecteur du service:

- Participer à diverses commissions médico-administratives suivies par le bureau: commission des hospitalisations sans consentement en psychiatrie, comité médical des praticiens hospitaliers,
- Présider la commission d'appel des évacuations sanitaires,
- Organiser les réunions du comité d'experts "donneurs d'organes", procédure "étrangers malades",...
- Siéger au conseil de santé des fonctionnaires;

Contribuer à l'élaboration de la réglementation et du suivi des actions entrant dans le champ de compétences du bureau, notamment dans le domaine de l'offre hospitalière.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Les compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de réglementation de la santé amènent l'agent à exercer des missions relevant, en Métropole, d'administration centrale, régionale et territoriale.
Il est possible, sur la base du volontariat, de participer aux astreintes médicales de veille sanitaire.

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- Médecin inspecteur de santé publique,
- Expérience de travail en outre-mer appréciée,
- Connaissance de l'environnement professionnel de la Nouvelle-Calédonie appréciée.

Savoir-faire :

- Avoir la technicité médicale et propre au corps des MISP,
- Mener les missions de contrôle et d'inspection selon les procédures en vigueur,
- Instruire et rapporter dans les commissions ad hoc des demandes d'autorisation,
- Piloter par projet,
- Animer des groupes de travail,
- Maîtriser et être autonome pour l'utilisation des outils bureautiques courants et le cas échéant applications informatiques spécifiques internes,
- Travailler en pluridisciplinarité.

Comportement professionnel :

- Aptitude à la polyvalence des missions,
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Rigueur,
- Intégrité et déontologie,
- Appétence pour le travail en équipe,
- Qualité d'écoute et de dialogue, diplomatie,
- Force de proposition
- Capacité à s'adapter au changement.

Contact et informations complémentaires :

Marion ARBES
Tél: 24 37 07 / mail : marion.arbes@gouv.nc
ou
MESTRE Marie-Laure / MABON Sébastien
mail : direction.dass@gouv.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes et fiche de renseignements, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iékawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**
- mail : drhfpnc.recrutement@gouv.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique